

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

67440 MARMOUTIER

Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2015 à 20 h 15

Sous la présidence de M. le Maire

☎ **03.88.70.62.28**

**www.hengwiller.fr**

Etaient présents : UHLMANN Christian – BURGER Patrick – UHLMANN Jean-Marc – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – KIEFFER Christophe – ALLHEILLY Nicolas

Excusé : QUIEVREUX Jean-Luc

Mme Nathalie BIANCHI est désignée secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Adoption du PV de la séance du 17 novembre 2015
- 2) Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite PMR école- choix des entreprises
- 3) Entretien professionnel avec les agents communaux
- 4) Augmentation du loyer des logements communaux
- 5) Encaissement chèque M. LEHMANN locataire d'un terrain communal
- 6) Vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle communale et du bâtiment « Alambic »
- 7) Accès privé sur le chemin piétonnier communal reliant le cimetière au verger communal
- 8) Rénovation du calvaire augmentation par rapport au devis
- 9) Vente de 2 stères de bois de châtaigniers appartenant à la commune
- 10) Communications et divers

Dès l'ouverture de la séance le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour, à savoir :

- 6) Vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle communale et du bâtiment « Alambic »
- 7) Accès privé sur le chemin piétonnier communal reliant le cimetière au verger communal
- 8) Rénovation du calvaire augmentation par rapport au devis
- 9) vente de 2 stères de bois de châtaigniers appartenant à la commune

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte de rajouter les 3 points précités à l'ordre du jour.**

**2015-06-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015 est adopté à l'unanimité

### **2015-06-02 – Aménagement accès PMR - école**

Le maire soumet au conseil municipal le tableau récapitulatif des offres concernant l'aménagement d'un accès PMR à l'école établi par le maître d'œuvre ADAM ARCHITECTURE à OTTERSWILLER, à savoir :

#### LOT GROS ŒUVRE :

- Entreprise VDN : Montant H.T. de 6.225,90 €
- Entreprise AKTAS : Montant H.T. de 5.374,40 €

#### LOT ELEVATEUR PMR

- Entreprise SCHMITT ELEVATEUR : Montant H.T. 10.600 €
- Entreprise VIALIFT : Montant H.T. de 16.280 €
- Entreprise FELLER : Montant H.T. de 15.183 €

#### LOT SERRURERIE :

- Entreprise EB SERRURERIE : Montant H.T. 1.922,70 €
- Entreprise GIECK : Montant H.T. 2.029,50 €
- Entreprise SCHEIBEL : Montant H.T. 2.496,50 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après délibérations, retient les entreprises suivantes :

LOT GROS ŒUVRE : Entreprise AKTAS pour un montant de 5.374,40 € H.T.

LOT ELEVATEUR PMR : Entreprise SCHMITT ELEVATEUR pour un montant de 10.600 € H.T.

LOT SERRURERIE : Entreprise EB SERRURERIE pour un montant de 1.922,70 € H.T.

Décide de réaliser les travaux dans les meilleurs délais possibles pour un montant total H.T. de 17.897,10 € H.T. au lieu de 14.000 € H.T initialement prévu.

Autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la réalisation de ces travaux ainsi que le contrat avec le maître d'œuvre ADAM ARCHITECTURE à Otterswiller.

### **2015-06-03 – Entretien professionnel avec les agents communaux :**

Le maire informe le conseil municipal que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans la Fonction Publique. Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1er janvier 2015. Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel sont fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des agents, en lieu et place de la notation et de fixer comme suite les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée, à savoir :

- Les résultats professionnels,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- Les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,

## **2015-06-04 – Augmentation des loyers des logements communaux**

### **1) Logement au-dessus de l'ancienne école – locataire M et Mme SCHUHMACHER**

Le maire informe le conseil municipal que le loyer du logement au-dessus de la mairie pourrait être augmenté à la date anniversaire de l'occupation (1<sup>er</sup> novembre 2011) il propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter le loyer du logement au-dessus de l'ancienne école occupé par M et Mme SCHUHMACHER pour l'année 2016.

### **2) Logement au-dessus de la nouvelle école – locataire Mme NICLOT Séverine :**

Le maire informe le conseil municipal que le loyer du logement au-dessus de l'école pourrait être augmenté à la date anniversaire de l'occupation (12 avril 2013) il propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter le loyer du logement au-dessus de la nouvelle école occupé par Mme NICLOT Séverine au titre de 2016

## **2015-06-05 –Encaissement d'un chèque de 20 € établi par GAEC DE LA VALLEE à KIENHEIM**

Le maire informe le conseil municipal que le GAEC DE LA VALLEE 4 rue du Milieu à KIENHEIM établi systématiquement tous les ans un chèque de 20 € pour la location d'un pré communal de 18a64. Il ne respecte pas le bail signé en date du 13 juin 2013 qui stipule que le montant du fermage sera déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice du fermage. Le maire propose au conseil municipal d'accepter la location de ce pré communal au prix de 20 € et de pas appliquer la variation en fonction de l'indice du fermage jusqu'à la fin du bail. En effet, l'augmentation de la location en fonction de l'indice du fermage est dérisoire pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas appliquer d'augmentation en fonction de l'indice du fermage à la GAEG de la vallée à KIENHEIM jusqu'à la fin du bail et autorise le maire à encaisser le chèque de 20 € sur le budget de la commune.

## **2015-06-06 – Vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle communale et du bâtiment « Alambic »**

Le maire se réfère à la délibération du 17 novembre 2015 par laquelle il avait soumis au conseil municipal un devis établi par l'architecte VOLTZ Emmanuel de Westhouse-Marmoutier pour la vérification de la conformité des travaux d'accessibilité PMR du bâtiment Alambic pour un montant de 220 € TTC. Il manquait le devis concernant les mêmes prestations pour l'accessibilité de la salle des fêtes et la vérification de la conformité des travaux. Il informe le conseil municipal que l'architecte VOLTZ Emmanuel lui a indiqué que le devis de 220 € TTC comprenait également la vérification de la salle.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient le devis de 220 € TTC pour la vérification d'achèvement de travaux et attestation d'accessibilité PMR de la salle communale et du bâtiment Alambic. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015 à raison de 50% sur l'opération 53 – Aménagement global y compris travaux voirie et 50 % sur l'opération 48 espace multifonctions.

### **2015-06-07 – Accès privé sur le chemin piétonnier communal reliant le cimetière au verger communal**

Le maire informe le conseil municipal que le propriétaire d'une parcelle située à côté du chemin piétonnier communal a créé un accès direct sur ce chemin piétonnier sans autorisation préalable. Il informe le conseil municipal que ce chemin est réservé aux piétons et interdit à tous véhicules motorisés.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande au maire de prendre un arrêté interdisant le passage de tous véhicules ou 2 roues motorisées sur le chemin et les parcelles communales, excepté les véhicules agricoles des exploitants de certaines parcelles qui n'ont pas d'autres chemins pour accéder à leurs terrains.

### **2015-06-08 – Rénovation Calvaire augmentation par rapport au devis**

Le maire informe le conseil municipal que le coût de la rénovation du calvaire du cimetière sera plus élevé que prévu, vraisemblablement de l'ordre de 4 500 € TTC au lieu de 3910 € TTC initialement prévu et que l'entrepreneur PROBST Thomas de Rosheim demande un acompte.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la plus-value demandée et de refuser la demande d'acompte, celle-ci n'étant pas mentionnée sur le devis.

### **2015-06-09 – Vente de 2 stères de bois appartenant à la commune**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par un particulier qui souhaite couper 2 stères de bois de châtaigniers appartenant à la commune.

Le conseil municipal prend acte de cette demande et décide d'appliquer le tarif de 50€ pour les 2 stères et autorise le maire dans cette éventualité d'émettre un titre de perception à l'encontre de ce particulier si celui-ci est toujours intéressé par cette proposition.

### **2015-06-10– Communications et divers**

#### **1) Vente d'un terrain de construction appartenant à Mme WEISS**

Le conseil municipal demande au maire de relancer le notaire chargé de la vente du terrain appartenant à Mme WEISS sur la demande de l'inscription au livre foncier du chemin de servitude.

#### **2) Busage des fossés**

M. Burger relance le maire au sujet de ce dossier. Le maire lui indique qu'il va contacter la police des eaux et le conseil départemental.

#### **3) offre relative à une armoire en inox pour la salle des fêtes.**

Le maire soumet une offre établie par SCHNELL cuisine concernant une armoire en inox pour un montant de 3.941 € TTC. à titre indicatif.

M. BURGER indique qu'il peut éventuellement trouver une armoire d'occasion à titre gracieux.

#### **4) Fête du 3<sup>e</sup> âge**

Le conseil municipal fixe la fête du 3<sup>e</sup> âge et choisit le menu qui sera servi à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 23h.

**Le Maire, Marcel BLAES**

**UHLMANN Christian**

**BURGER Patrick**

**KIEFFER Christophe**

**BIANCHI Nathalie**

**FRITZ Julien**

**BLOTTIER Martine**

**FRENKEL J. Louis**

**ALLHEILLY Nicolas**

**UHLMANN J. Marc**